

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des collectivités locales et des élections

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un parc nature sur le site du Marais Monroy à Nogent-sur-Oise

Maître d'ouvrage : Commune de Nogent-sur-Oise

Enquêtes publiques

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 7 octobre 2021, sont prescrites sur le territoire de la commune de Nogent-sur-Oise, du lundi 8 novembre au mercredi 8 décembre 2021 inclus, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique du projet de création d'un parc nature sur le site du Marais Monroy à Nogent-sur-Oise
- parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits

Conformément à la décision n° E21000130/80 du 10 septembre 2021 de la Présidente du tribunal administratif d'Amiens, M Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Nogent-sur-Oise aux dates et heures suivantes :

- Lundi 8 novembre de 10h00 à 12h00
- Samedi 20 novembre de 9h30 à 12h00
- Mercredi 8 décembre de 15h30 à 17h30

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs du lundi 8 novembre au mercredi 8 décembre 2021 inclus à la mairie de Nogent-sur-Oise, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, et à la préfecture. Elles seront consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr - publications) et consultables sur celui de la mairie de Nogent-sur-Oise (www.nogentsuroise.fr – enquête publique).

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie pour être annexées aux registres. Elles pourront être également transmises par voie électronique à l'adresse suivante : urba@nogentsuroise.fr.

À l'issue des enquêtes, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Nogent-sur-Oise et à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Les gestes barrières et les dispositions mises en places par la mairie devront être respectés lors des permanences.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Sébastien LIME

